



Mairie de La Regrippière

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
Conseillers
En exercice : 19
Présents : 18
Votants : 18

L'an Deux Mille Vingt-six, le jeudi 10 septembre
Le Conseil Municipal de LA REGRIPIERE 44330
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20 H
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN,
Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 3 septembre 2026

OBJET :

COMMUNAUTE DE
COMMUNES SEVRE ET
LOIRE : CONVENTION
DE PARTENARIAT ET
DE FINANCEMENT
AVENTURE
CINEMATOGRAPHIQUE
« CINE COLO »

PRÉSENTS : M EVIN P., François LUCAS, Vanessa DHENIN,
Franck BOUCHEREAU, Bérengère LAMBERT, Alexandre
BARON, Matthieu DEROUET, Cécilia FONTENEAU, Julien
KOSIR, Peggy LAURENT, Gwenola MOURAUD, Quentin
PAQUEREAU, Clémence PETITEAU, Gwladys PROUST,
Bérénice RICHARD, Bernard SOURISSEAU, Sandra
TIENNAULT, Steven VAIDIE

EXCUSÉS : Cédric CARETTE

SECRETAIRE : Mme Bérengère LAMBERT

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

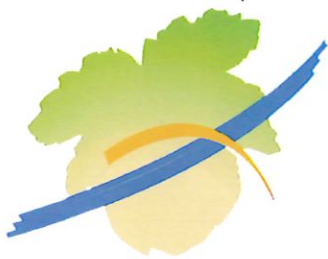
Vu le projet Culturel de Territoire porté par la Communauté de Communes Sèvre et Loire ;

Vu la convention de partenariat et de financement relative à l'aventure cinématographique « Ciné-Colo » ;

Vu la proposition de convention transmise par la Communauté de communes Sèvre et Loire ;

Considérant que la Communauté de Communes Sèvre et Loire met en œuvre, dans le cadre de son Projet Culturel de Territoire, le projet « Ciné-Colo », inscrit dans l'Aventure Cinématographique menée en partenariat avec le Groupe Artistique Alice, les structures jeunesse locales et les communes partenaires ;

Considérant que ce projet a pour objectif de permettre à 24 jeunes du territoire, dont 8 jeunes issus de la commune de La Regrippière, de découvrir les métiers du cinéma, de participer à la réalisation d'un court-métrage et de développer leur regard critique à travers un parcours associant pratique artistique,



Mairie de La Regrippière

rencontres professionnelles, découverte d'œuvres cinématographiques et restitution publique ;

Considérant que la commune de La Regrippière est associée à la mise en œuvre de ce projet et s'engage notamment à relayer les informations auprès des jeunes et de leurs familles, à favoriser la participation des jeunes, à mettre à disposition les moyens nécessaires au bon déroulement du projet et à participer à sa communication ;

Considérant que la convention prévoit une participation financière de la commune de La Regrippière d'un montant de 340,00 €, correspondant à la participation de 8 jeunes de son territoire ;

Considérant que cette participation financière contribue au financement des interventions artistiques, de la coordination du projet, des actions d'éducation artistique et culturelle ainsi que du matériel pédagogique et des dépenses nécessaires à la réalisation du court-métrage ;

Considérant que la convention prévoit que la participation financière de la commune est versée à la Communauté de Communes Sèvre et Loire à l'issue de la réalisation de l'action, sur émission d'un titre de recettes ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE :

- **D'approuver** la convention de partenariat et de financement relative au projet « Ciné-Colo », proposée par la Communauté de Communes Sèvre et Loire, telle qu'annexée à la présente délibération.
- **D'approuver** la participation financière de la commune de La Regrippière au projet pour un montant de 340,00 € (trois cent quarante euros).
- **De préciser** que les crédits nécessaires au règlement de cette participation sont inscrits au budget communal.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.



Mairie de La Regrippière

- **De charger** Monsieur François LUCAS, 1^{er} adjoint au Maire, de l'exécution de la présente délibération.

ACCUSE DE RECEPTION
PREFECTURE VIA FAST

Le 11 SEP. 2026

Certifié exécutoire par le Maire

Publié ou notifié le : 11 SEP. 2026

Pour extrait conforme au Registre

Fait aux jour, mois et an ci-dessus,

Le Maire,

Pascal EVIN